



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,  
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:  
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

---

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2004/38

Le 13 décembre 2004

### Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France)

#### Prorogation des délais pour le dépôt d'une réplique et d'une duplique

LA HAYE, le 13 décembre 2004. Par une ordonnance en date du 8 décembre 2004, le président de la Cour internationale de Justice (CIJ) a prorogé les délais pour le dépôt d'une réplique par la République du Congo et d'une duplique par la France en l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

Dans son ordonnance, le président de la Cour a fixé au 10 janvier 2005 et au 10 août 2005 respectivement les dates d'expiration des délais pour le dépôt de ces pièces de procédure.

Par lettre datée du 2 décembre 2004 et reçue au Greffe le même jour par télécopie, l'agent de la République du Congo, se référant à un arrêt de la première chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris, rendu le 22 novembre 2004, dont il a fourni la copie, avait prié la Cour, pour les raisons exposées dans ladite lettre, de reporter au 10 janvier 2005 le délai pour le dépôt de la réplique de la République du Congo.

Le président de la Cour a adopté l'ordonnance susmentionnée compte tenu des motifs ainsi invoqués par la République du Congo et compte tenu de l'accord des Parties.

#### Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter au communiqué de presse 2003/21 sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)). Cliquer sur «Rôle» puis sur le nom de l'affaire relative à Certaines procédures pénales engagées en France (République du Congo c. France).

---

Le texte intégral de l'ordonnance sera prochainement disponible sur le site Internet de la Cour ([www.icj-cij.org](http://www.icj-cij.org)). Il est toutefois rappelé que les pièces de la procédure écrite demeurent confidentielles au moins jusqu'à l'ouverture de la procédure orale.

---

Département de l'information :

M. Arthur Witteveen, premier secrétaire (+ 31 70 302 23 36)

Mme Laurence Blairon et M. Boris Heim, attachés d'information (+ 31 70 302 23 37)

Adresse électronique : [information@icj-cij.org](mailto:information@icj-cij.org)